



**MINISTÈRE  
DE LA CULTURE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Arrêté n° 2025/4 portant classement au titre des monuments historiques  
de la cloche médiévale de l'église Saint-Paul du hameau de Cray  
à Saint-Marcelin-de-Cray (Saône-et-Loire)**

**La ministre de la Culture,**

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II ;

Vu le décret n° 2009-1393 du 11 novembre 2009 modifié relatif aux missions et à l'organisation de l'administration centrale du ministère de la Culture ;

Vu l'arrêté n° 2021 / 79 portant inscription au titre des monuments historiques d'un objet mobilier conservé à Saint-Marcelin-de-Cray (Saône-et-Loire) ;

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture en date du 3 juin 2021 ;

Vu l'avis de la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture en date du 20 mars 2025 ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune propriétaire portant approbation du projet de classement de la cloche au titre des monuments historiques, en date du 23 juillet 2024 ;

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier ;

Considérant que la conservation de l'objet mobilier désigné ci-après présente, au point de vue de l'histoire et de l'art, un intérêt public en tant que témoin de la facture instrumentale du XIII<sup>e</sup> ou XIV<sup>e</sup> siècle,

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Est classée au titre des monuments historiques :

- La cloche médiévale (XIII<sup>e</sup> ou XIV<sup>e</sup> siècle) de l'église Saint-Paul du hameau de Cray à Saint-Marcelin-de-Cray (Saône-et-Loire), avec son joug et ses brides, propriété de la commune.

**Article 2 :** Le présent arrêté se substitue à l'arrêté d'inscription au titre des monuments historiques du 22 novembre 2021 susvisé.

**Article 3 :** Le présent arrêté sera notifié au propriétaire et au clergé affectataire.

**Article 4 :** Le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 15 juin 2025.

Pour la ministre et par délégation  
La sous-directrice des monuments historiques  
et des sites patrimoniaux,

Isabelle CHAVE